

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 29
représentés : 5
pour : 27
abstentions : 7
contre : 0

OBJET : Exercice 2016 : ouverture anticipée des crédits d'investissement

L'An deux mille quinze, le quatorze décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le huit décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, V. RADAOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

A. BULLET	à	L. VASTEL
JL. DELERIN	à	JM. DURAND
J. N'GALLE-EBOA	à	C. BIGRET
C. ALVARO	à	M. FAYE
G. MERGY	à	P. BUCHET

Absente excusée : D. BEKIARI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Muriel FOULARD est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.1612-1,

Vu le budget primitif 2015,

Vu l'instruction M14,

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits d'investissement préalablement au vote du budget primitif 2016 permettant la réalisation d'acquisitions et de travaux,

Vu le budget communal,
Vu l'avis de la commission,
Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'adopter l'ouverture, au maximum, d'un quart du montant des crédits d'investissement ouverts en BP2015 pour le budget 2016, préalablement à son vote (Chapitres 20, 21 et 23 en dépenses) :

<i>Dépenses</i>		BP 2015
Chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	380 100 €
Chapitre 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	423 322 €
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 914 215 €
Chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 747 321 €
	Total des crédits nouveaux ouverts au BP 2015	5 464 958 €

Ces 5 464 958 € autorisent donc l'ouverture anticipée de crédits d'investissement 2016 à hauteur de 1 366 240 € répartis comme suit :

202	FRAIS D'ETUDES, D'ELABORAT, MODIF, REVIS, DOC. URBA	25 000 €
2031	FRAIS D'ETUDES	60 000 €
2033	FRAIS D'INSERTION	4 125 €
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	5 900 €
Total chapitre 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	95 025 €
2041512	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	100 431 €
20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	5 400 €
Total chapitre 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	105 831 €
2111	TERRAINS NUS	25 €
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	2 000 €
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	53 500 €
21311	HOTEL DE VILLE	2 500 €
21312	BATIMENTS SCOLAIRES	24 688 €
21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	9 875 €
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	2 500 €
2132	IMMEUBLES DE RAPPORT	2 500 €
2135	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	220 125 €
2151	RESEAUX DE VOIRIE	127 500 €
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	7 500 €
21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	5 750 €
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	4 500 €
21538	AUTRES RESEAUX	88 254 €
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	18 750 €
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	2 500 €
2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	675 €
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	17 500 €
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	20 500 €
2184	MOBILIER	38 963 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	78 450 €
Total chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	728 554 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2015

Reçu en préfecture le 22/12/2015

Affecté le DEL151214_5

DL: 092219200326-20151214-DEL151214_5-DF

2313	CONSTRUCTIONS	409 330 €
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	27 500 €
Total chapitre 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	436 830 €

Total des ouvertures de crédits	1 366 240 €
--	--------------------

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Trésorier Municipal

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En Préfecture le 22/12/2015

Publication/Affichage du 22/12/2015 au 22/02/2016

Pour le Maire et par délégation

P/le Directeur Général des Services

L'agent autorisé